

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTES PYRENEES

Association Loi 1901
Siège social : 4, rue Alphonse Daudet
65000 TARBES

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTES PYRENEES

Association Loi 1901
Siège social : 4, rue Alphonse Daudet
65000 TARBES

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hautes Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 12 décembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES HAUTES PYRENEES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	201	201			Fonds associatif	43 174	42 891
Terrains					Report à nouveau	528 328	557 699
Constructions					Résultat de l'association	14 814	-22 961
Installations et matériels d'activités	4 488	4 488	1	1	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 953	4 702	250	951	TOTAL FONDS PROPRES	586 316	577 629
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	4 867	4 196
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 642	9 391	251	952	TOTAL PROVISIONS	4 867	4 196
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	288		288	214	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	781		781		Emprunts & dettes financières		8 204
Comptes courants OCCE	1 918		1 918		Fournisseurs	796	5 778
Autres créances (dont erreurs débitrices)	7 848		7 848	2 245	Dettes fiscales et sociales	4 391	8 960
Trésorerie	584 654		584 654	601 731	Comptes courants OCCE		712
Charges constatées d'avance	1 431		1 431	3 203	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		68
					Produits constatés d'avance	800	2 800
TOTAL ACTIF CIRCULANT	596 920		596 920	607 394	TOTAL DETTES	5 987	26 521
TOTAL GENERAL	606 562	9 391	597 171	608 346	TOTAL GENERAL	597 171	608 346



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES HAUTES PYRENEES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	295 989	274 771
Ventes de produits pour cessions	401 442	409 579
Prestations de service et animations	181 774	140 480
Subventions d'exploitation	258 197	231 403
Produits divers de gestion courante	91 262	117 059
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		1 145
TOTAL	1 228 664	1 174 437
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	295 281	298 673
Variation des stocks de fournitures à céder	-74	-150
Achats de fournitures administratives	717	1 316
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	807 201	811 239
Impôts et taxes	1 358	1 937
Salaires	20 519	18 828
Charges sociales	7 502	6 651
Autres charges	67 519	66 652
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	31 976	25 721
Dotations aux provisions	671	670
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 232 670	1 231 537
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 006	-57 100
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	10 407	16 236
Reprises sur provisions		
TOTAL	10 407	16 236
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 407	16 236
RESULTAT COURANT (I + II)	6 401	-40 864
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	50 635	62 490
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	50 635	62 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	42 222	44 586
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	42 222	44 586
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	8 413	17 904
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	14 814	-22 961

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTES PYRENEES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	597 170,69 €	608 346,22 €
Résultat de l'exercice :	14 814,17 €	-22 960,93 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	225	230
dont coopératives et foyers agrégés :	225	230
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	13 660	13 691
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 857	3 584
soit un équivalent temps plein de	2	2 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant une hausse des subventions et des participations des familles perçues par les coopératives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 29 429 € soit environ 2,47% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES HAUTES PYRENEES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	14 814,17	{	dont	292,79	pour le siège départemental
		}	dont	14 521,38	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	7 848,24	{	dont	7 848,24	pour le siège départemental
		}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs

entre total actif et total passif constatés dans 0 C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	0,00	{	dont	0,00	pour le siège départemental
		}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs

entre total actif et total passif constatés dans 0 C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	584 653,83	{	dont	41 804,64	pour le siège départemental
		}	dont	542 849,19	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ				2 412,66	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	31 975,98	{	dont	700,90	pour le siège correspondant aux amortissements
		}	dont	31 275,08	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ 139,00 par C.R.F. agrégé.

Total des produits :	1 289 706,50	{	dont	85 829,16	pour le siège départemental
		}	dont	1 203 877,34	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ				5 350,57	par C.R.F. agrégé.

Total des charges :	1 274 892,33	{	dont	85 536,37	pour le siège départemental
		}	dont	1 189 355,96	pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ 5 286,03 par C.R.F. agrégés

Résultat net moyen : 64,54 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1,8	1,8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	225	230
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	206	209
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	18
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	225	208
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	11+1	15+18
Participants aux séances de formation (estimation)	70+1	142+18



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES HAUTES PYRENEES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	201	201			Fonds associatif	43 174	42 891
Terrains					Résultat du siege de l'association	293	284
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 488	4 488	1	1	TOTAL FONDS PROPRES	43 467	43 174
Autres immobilisations corporelles	4 953	4 702	250	951	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	4 867	4 196
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 642	9 391	251	952	TOTAL PROVISIONS	4 867	4 196
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	288		288	214	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	781		781		Emprunts & dettes financières		8 204
Comptes courants OCCE	1 918		1 918		Fournisseurs	796	5 778
Autres créances	7 848		7 848	2 245	Dettes fiscales et sociales	4 391	8 960
Trésorerie	41 805		41 805	67 277	Comptes courants OCCE		712
Charges constatées d'avance	1 431		1 431	3 203	Autres dettes		68
					Produits constatés d'avance	800	2 800
TOTAL ACTIF CIRCULANT	54 070		54 070	72 939	TOTAL DETTES	5 987	26 521
TOTAL GENERAL	63 712	9 391	54 322	73 891	TOTAL GENERAL	54 322	73 891



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES HAUTES PYRENEES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	29 574	30 091
Ventes de produits pour cessions	6 836	5 765
Prestations de service et animations	8 186	6 811
Subventions d'exploitation	19 300	16 080
Produits divers de gestion courante	11 367	3 890
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		1 145
TOTAL	75 264	63 781
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 362	3 784
Variation des stocks de fournitures à céder	-74	-150
Achats de fournitures administratives	717	1 316
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	49 018	45 881
Impôts et taxes	1 358	1 937
Salaires	20 519	18 828
Charges sociales	7 502	6 651
Autres charges	762	
Dotations aux amortissements	701	984
Dotations aux provisions	671	670
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	85 536	79 902
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-10 272	-16 121
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	10 407	16 236
Reprises sur provisions		
TOTAL	10 407	16 236
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 407	16 236
RESULTAT COURANT (I + II)	135	115
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	158	560
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	158	560
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	391
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	0	391
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	158	169
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	293	284



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2017, dont le total est de 54 322 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 292.79 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	201,16			201,16
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 488,28			4 488,28
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 952,58			4 952,58
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	9 642,02			9 642,02

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

NEANT

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	201,16			201,16
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 487,51			4 487,51
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 001,33	700,90		4 702,23
Mobilier de bureau	20%				
Total		8 690,00	700,90		9 390,90

2. Immobilisations financières

NEANT



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas coop cycle 1	144.00
Agendas coop cycle 3	8.40
Livre du maître	35.00
Compta Coop Web	100.80
	288.20

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	780,79		780,79
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	780,79		780,79

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (Participation honoraires CAC)	2 230.00
Fédération Nationale (CNEA)	143.00
Fédération Nationale (Calendriers+planning 2019)	- 455.00
	1 918.00

6. Autres créances

Solde Conseil Départementale des H.P 2018	1 800.00
Solde Uniformation CPF Pagan	6 048.24
	7 848.24

7. Trésorerie

Banque Populaire	405 388.66
Mutualisation due aux coop	- 440 000.00
Livret A (coop+siège)	76 415.98
Caisse	0.00
	41 804.64

8. Charges constatées d'avance

Fédération Nationale (calendriers 2019)	455.00
OCCE 40 Agendas	38.65
OCCE 62 Livres du maître+Agendas	757.20
Dropbox	33.00
Norton	21.66
CNEA cot 4/12	47.67
Abonnement A&E (4/12) ESPE+CANOPE	12.00
Abonnement A&E (4/12) 2018	65,33
	1 430.51

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	42 890,50		283,64		43 174,14
Résultat de l'exercice	283,64		-283,64	292,79	292,79
TOTAL	43 174,14			292,79	43 466,93



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	4 196,27	670,87		4 867,14
Provisions pour charges	4 196,27	670,87		4 867,14
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	4 196,27	670,87		4 867,14

Dotations / reprises d'exploitation 670,87

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 670,87

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

NEANT

4. Emprunts et dettes assimilées

NEANT

5. Fournisseurs

Audit France	3 960.00
B.Pagan Uniformatiopn CPF (dep+rep janv à juin 2018)	1 537.00
Canopé (participation Projets)	- 4 700.00
Mécabureau	<u>- 0.64</u>
	796.36

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés dus aux salariés	2 320.89
Urssaf	742.97
Retraite complémentaire	389.38
Mutuelle	61.44
Prévoyance	31.00
Charges sociales sur congés payés	<u>854.59</u>
	4 391.27

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

NEANT

8. Autres dettes

NEANT

9. Produits constatés d'avance

Coop LUQUET (agendas 2018/19)	70.70
Coop GARDERES (agendas 2018/19)	59.40
Coop TRIE/BAISE (agendas 2018/19)	494.80
Coop MAUBOURGUET (agendas 2018/19)	61.00
Coop GAYAN (agendas 2018/19)	50.20
Coop BOURG DE BIGORRE (agendas 2018/19)	61.00
B.PAGAN (agendas 2018/19)	<u>2.70</u>
	799.80

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT



1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 660	13 691
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,06 €	1,07 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 570,00	30 090,65
Cotisations versées à la Fédération	14 889,40	14 786,28
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 889,40	14 786,28

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions conseil régional (SISQA)		1 080,00
Subventions conseil départemental	11 800,00	10 000,00
CANOPE	4 700,00	3 200,00
DRJSCS CDVA	2 800,00	1 800,00
Total	19 300,00	16 080,00
Dont versées aux coopératives		1 080,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :	
- Autres aides (CNEA, CAC)	2 373.00
Services Photocopies (coop, autres usagers)	229.34
Services Plastifications (autres usagers)	8.80
Unifformation CPF Pagan	<u>8 756.15</u>
	11 367.29

4. Produits exceptionnels

Don Adèle PAGAN adh 17/18	7.50
Don Frédérique GAILHANOU adh 17/18	7.50
Don Nicole ALONSO LAUMONIER adh 17/18	12.50
Don Alain BENESTY THEA	44.10
Don coop Cauterets Fermeture	86.20
Régul.assurance Mat coop	<u>0.09</u>
	157.89

5. Charges exceptionnelles

Régul. Assurance	<u>0.02</u>
	0.02

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :	
Photocopieur (redevances annuelles de : 2 961.12 €. Echéance du contrat : 07/2023)	<u>14 558.84</u>
	14 558.84

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Tarbes, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 4 rue Alphonse Daudet 65000 Tarbes (environ 59 m²-convention octobre 2016).

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé.



A titre indicatif, le bénévole du siège départemental représente environ ¼ d'emploi à temps plein.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Occitane :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Occitane (convention du 01/09/2005).

Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	225	215 au 31/10/17 (208 au 31/08/17)
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	564 460.66	510 730.80
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	10 407.34	16 235.60
Montant des impôts dus par l'AD	993.21	1 577.57
Montant des intérêts acquis nets après impôts	9 414.13	14 658.03
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%